







MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE

MASQUE ULTRA-FILTRANT

L'utilisation de masques de protection respiratoire est recommandée pour protéger celui qui le porte contre l'inhalation de microorganismes transmissibles par voie « aérienne » (aérosol et gouttelettes). Le port de ce type de masque est obligatoire lors de maladies transmises par aerosol (tuberculose pulmonaire, rougeole, varicelle, ...)

Mode d'utilisation

	<p>Ouvrir le masque</p>
	<p>Adapter sur le visage, bien l'ajuster sous le menton</p>
	<p>Passer l'élastique supérieur au dessus des oreilles, l'élastique inférieur au dessous des oreilles</p>
	<p>Appliquer la barrette de fixation nasale, lui faire épouser les contours du nez et des pommettes</p>
	<p><u>Test seal check :</u> Obtenir la surface filtrante avec les mains Inhaler lentement et vérifier que le masque tend à s'écraser S'il est possible d'inhaler facilement, le masque fuit</p>
	<p>Se désinfecter les mains après avoir mis le masque</p>

Précaution d'utilisation des masques de protection respiratoire

- La durée de l'efficacité de protection du masque de protection respiratoire est en moyenne de 8 heures (se référer aux instructions du fabricant)
- Le masque de protection perd de son efficacité en cas de barbe ou tout autre pilosité qui empêche le contact parfait entre le visage et le bord du masque
- Le masque de protection respiratoire doit être enlevé après tout autre matériel de protection (gants, surblouse, lunettes de protection)
- Les mains doivent être désinfectées après le retrait du masque

Principales caractéristiques des masques de protection respiratoire disponibles sur le marché

- Les masques de protection respiratoire sont classés selon la norme européenne EN149 en trois classes de protection : **FFP1, FFP2 et FFP3** (*Filtering Face Piece*). La classification des filtres se rapporte à l'effet protecteur contre les particules d'une certaine taille (max. 0,6 µm).
- Elle est d'au moins 95 % pour les masques **FFP2** et d'au moins 99 % pour les masques **FFP3**.
- Les masques ont une durée de conservation limitée et doivent être stockés dans un endroit sec

Remarques:

- Les masques FFP1, FFP2 et FFP3 ne protègent pas vis à vis des gaz ou de vapeurs
- Pour les masques avec soupape expiratoire : vérifier que la soupape filtre l'air expiré

PIÈCE(S) JOINTE(S):

 [HPCI_W_FT_00168.pdf \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_W_FT_00168.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_W_FT_00168.pdf)

Dernière mise à jour le 14/08/2017